

DÉCISION DE LA HUITIÈME RÉUNION DE HAUT NIVEAU DU MÉCANISME RÉGIONAL DE SUIVI



À la huitième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, qui s'est tenue à Brazzaville le 19 octobre 2017, les Chefs d'État de la région ont engagé le Bureau de l'Envoyé spécial de l'ONU pour la région des Grands Lacs, agissant en consultation avec le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union africaine, à organiser régulièrement des réunions pour faire le point sur la mise en œuvre de la Déclaration de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, adoptée à Goma (République démocratique du Congo) en juillet 2016.

Dans le rapport qu'il a adressé à la huitième Réunion du Mécanisme régional de suivi, le Comité d'appui technique de l'Accord-cadre a recommandé que les Chefs d'État prennent des mesures décisives pour accélérer le rapatriement des combattants désarmés et de leur famille ainsi que des ex-combattants de l'ex-M23 au plus tard douze mois à compter du 19 octobre 2017, et qu'ils s'occupent à titre prioritaire de la situation des femmes et des enfants dans les camps de transit des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) dans l'est de la RDC, notamment en encourageant le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF et les autres acteurs humanitaires à rechercher des mesures visant à accélérer leur rapatriement.